

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 05/05/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021.020 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX DURANCE POUR LA PERIODE 2021-2023

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

.....

Rapporteur : Monsieur Hervé CHERUBINI

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021.020 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX DURANCE POUR LA PERIODE 2021-2023

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose L'EXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Hervé CHERUBINI

Depuis 2012, le PETR s'appuie, pour mener ses réflexions concernant l'aménagement du territoire, sur l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA) à laquelle il adhère par le biais d'une convention triennale.

Il est proposé de renouveler la convention sur la période 2021-2023 pour permettre au PETR de poursuivre une réflexion prospective et analytique du territoire sur des sujets clés qui connaissent de réelles évolutions à prendre en compte dans notre aménagement.

Pour l'année 2021, le programme de travail défini avec l'AUPA s'articulera notamment autour de deux axes :

- Appuyer le territoire dans son expertise technique en termes d'aménagement du territoire. Il s'agira avec l'appui des 3 EPCI d'analyser les dynamiques à l'œuvre sur le territoire pour notamment étudier la compatibilité du SCOT avec le SRADDET sur les questions de démographie, de logement, de consommation foncière.
Des publications pédagogiques pourront être produites en fonction des besoins : plaquette SCOT, MOS, ...
- Consolider l'expertise en termes de mobilité et de déplacement. Il s'agira en 2021, en lien

avec les résultats de l'enquête Ménage Déplacement menée sur le Pays d'Arles en 2020, d'étudier les opportunités opérationnelles à l'échelle du Pays d'Arles.

Vu le bilan de coopération depuis 2012 ;

Vu la nécessité de continuer à engager une réflexion sur le projet d'aménagement du territoire et de renforcer l'ingénierie du territoire au regard des évolutions législatives ;

Considérant les pistes futures de travail et les besoins d'un apport en expertise et conseil stratégique du territoire au regard de la connaissance de l'agence, des évolutions du contexte territorial et des documents ayant un impact sur le territoire ;

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir,

- 1 - CONFIRMER** les termes de la convention pluriannuelle 2021-2023,
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à cette adhésion,
- 3 - INDIQUER** que les crédits correspondants à la contribution 2021 sont inscrits à hauteur de 33.000,00 € au budget de l'exercice.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

